

Constitution du dossier - Règlementation

- Être titulaire du permis B,
- Être âgé de avoir 21 ans minimum
- Être apte médicalement,
- Savoir lire et écrire la langue Française,

- 8 photos d'identité,
- 2 copies de carte d'identité ou passeport en cours de validité, (si vous vivez chez une tierce personne 2 copies de sa carte d'identité qui correspond au justificatif de domicile),
- 2 copies de justificatifs de domicile de moins de 3 mois,
- 1 copie de permis de conduire
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable.

Nota : Il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.